

REPUBLIQUE DU BENIN



COUR CONSTITUTIONNELLE

N°..009.../CC/SG

COMMUNIQUE

La Cour constitutionnelle invite ses délégués électoraux retenus pour l'observation de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 dans les départements de **l'Ouémé et du Plateau**, à prendre part aux formations qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

DATES	LIEUX DE FORMATION	COMMUNES CONCERNEES
Lundi 30 mars 2026, à partir de neuf (09) heures	Maison des jeunes et des loisirs de la commune d'Adjohoun	Adjohoun, Bonou et Dangbo
Mardi 31 mars 2026, à partir de neuf (09) heures	Maison des jeunes et Loisirs Yédénou Adjahoui d'Avrankou	Avrankou, Adjarra et Akpro-Missérété
Mercredi 01 avril 2026, à partir de neuf (09) heures	Salle de réunion de la mairie de Pobè	Pobè, Adja-Ouèrè et Kétou
Jeudi 02 avril 2026, à partir de neuf (09) heures	Maison des jeunes de Sakété	Sakété et d'Ifangni
Vendredi 03 avril 2026, à partir de neuf (09) heures	Maison des jeunes de Porto-Novo	Porto-Novo, Aguégoués, Sèmè-Kpodji et délégués remplaçants

Les intéressés sont priés de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité.

Cotonou, le 27 mars 2026



Le Secrétaire général,

Dr Gani Romuald IROTORI